

La République du Centre, 6 mai 2010

Saint-Jean-de-Braye / Chécy

Boigny-sur-Bionne

Accueil spécialisé : première pierre !

La maison d'accueil spécialisée accueillera ses résidents, à la fin du premier trimestre 2011. Coût des travaux : 9,3 millions d'euros.

La première pierre de la Maison d'accueil spécialisée (MAS) pour personnes poly-handicapées et handicapées pour autisme, « Les Sabliers », a été posée, vendredi, sur des fondations à Boigny-sur-Bionne. L'édifice est consacré tant par sa conception que par sa construction selon les engagements de développement durable qui 6.240 m².

Ce complexe résidentiel se situe en limite de la commune, entre B&M et les premières habitations voisines, sur un terrain de 22.000 m².

Grâce à la solidarité associative

André Burtel, président de l'ADPES (association départementale des parents de l'enfance publique du Loiret), porteur du projet, réunit sur le site Jacques Luré, directeur général de l'ARS Centre (Agence régionale de santé) qui a pour la première

fois placé les associations devant la procédure d'appel à projet selon la direction de la région. La HPST (Hôpital patients - santé - territoires) pour mener à bien un projet émanant de la DCASS du Loiret.

30 places en internat

« Depuis 25 ans, nous gérons déjà un établissement recevant des personnes handicapées et nous avons eu le contact avec des chercheurs et des spécialistes des pathologies concernées par ce projet. Or, nous venons de jouer les héros d'une commission départementale du handicap au sein de l'URDOPSS (Union régionale hospitalière des centres et services privés sanitaires et

soins) pour nous placer dans une dimension régionale. » Burtel, s'agissant de terre des bâtiments destinés à accueillir les personnes handicapées fin mars 2011. Des résidents polyhandicapés, ayant un traumatisme crânien ou des maladies neuro-dégénératives trouveront un accueil en internat de 30 places, avec 5 places en externe et 2 places en semi-externe. Un bâtiment supplémentaire s'ajoutera par la suite et sera destiné à recevoir une douzaine d'autistes. Le coût de l'opération se monte à 9,3 millions d'euros.

Les associations face à la loi

La loi HPST : (Hôpital patients - santé - territoires) est un projet d'organisation sanitaire et non de financement. Née en 2009 et complétée au premier semestre 2010, elle doit permettre, à terme, de mettre en place une offre de soins de qualité, accessible à tous, satisfaisant l'ensemble des besoins de santé.

L'APHS : (Association pour l'accompagnement des



Jeunes, tout les dimanches, Jacques Luré (à l.) directeur général de l'ARS Centre, a posé avec validation la première pierre.

personnes en situation de handicap dans le Loiret est née le 12 mars 1974 d'une initiative qui avait réuni à Orléans les associations représentatives des personnes handicapées, les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) et du travail du Loiret, la caisse régionale d'assurance maladie (CRA) et le centre régional pour l'enfance et l'adulte.

Le centre handicapés (CHSA), l'URDOPSS : (Union régionale hospitalière des centres et services privés sanitaires et sociaux) Centre créé en 1949 qui a pour but d'être un réseau régional, les associations et organismes non lucratifs des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre l'exclusion pour développer les solidarités.